

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

Barreau
d'Abitibi-
Témiscamingue



RAPPORT ANNUEL 2018-2019

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

Table des matières

RAPPORT DU BÂTONNIER.....	3
RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE	5
RAPPORT DU COMITÉ DE PRATIQUE PRIVÉE	6
RAPPORT DE L'EXERCICE ILLÉGAL.....	7
RAPPORT DE LA FORMATION CONTINUE	9
RAPPORT DU COMITÉ DU CONGRÈS 2018	13
RAPPORT DU COMITÉ DE LA RENTRÉE JUDICIAIRE 2018.....	14
RAPPORT DU COMITÉ COMMUNICATIONS/JOURNAL.....	15
RAPPORT DU COMITÉ INFORMATIQUE/SITE WEB	19
RAPPORT DU COMITÉ SUR LA JUSTICE DANS LE NORD	20
RAPPORT DU COMITÉ JEUNE BARREAU	22
COMITÉ MÉRITE DU BARREAU	30
RÉUNIONS DU CONSEIL DE SECTION 2018-2019	31
CONSEIL DE SECTION 2018-2019	32

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

RAPPORT DU BÂTONNIER

(Me Pascal Jolicoeur)

Consœurs, Confrères,

Il y a 8 mois, je reprenais le poste de Mme Nathalie Pelletier à la suite de sa nomination à la magistrature. Nous avons donc poursuivi l'avancement des dossiers entrepris par Mme Pelletier et également mis de l'énergie sur des nouveaux projets.

À l'automne 2018, le nouveau centre de détention d'Amos a été inauguré et a accueilli ses premiers détenus. Ces nouvelles installations ont grandement permis d'améliorer la situation des détenus et des prévenus de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Cependant, la présence des visites au parloir et du désir du Ministère de la Sécurité publique de diminuer les coûts et de réduire les déplacements des détenus a débuté et continuera d'être, pour la prochaine année, un défi important pour le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue.

En effet, l'accès à la visioconférence sera de plus en plus privilégié, tant au niveau des comparutions que des enquêtes sur remises en liberté.

De plus, la Centralisation des urgences continue d'être un dossier très actif. En effet, vu les demandes grandissantes de son utilisation, la magistrature a un souci d'efficacité quant à l'organisation de cette ressource et que celle-ci nécessite de constants ajustements afin de l'optimiser.

L'augmentation du tarif des mandats d'aide juridique continue d'être une préoccupation pour le Barreau du Québec et également pour celui de l'Abitibi-Témiscamingue. Aux suites des élections et de la nomination d'un nouveau parti au pouvoir, les négociations ont été suspendues afin de permettre aux intervenants nouvellement en poste de prendre connaissance des dossiers. Cependant, je crois que nous devrions avoir des développements intéressants au cours de l'année 2019-2020.

Sur la scène provinciale, nous avons pu assister à la création de la « Association professionnelle des avocats et avocates du Québec » soit, l'APAAQ. Les membres qui siègent au sein du conseil d'administration de l'APAAQ travaillent d'arrache-pied afin d'être en mesure de mettre en place le fonctionnement de celle-ci et de la présenter aux membres.

Évidemment, l'arrivée de l'APAAQ a soulevé plusieurs questions sur l'avenir de l'Association des avocats et avocates de province soit, l'AAP. Nous devrions en savoir plus sur la nécessité et le désir de conserver l'AAP au courant de la période 2019-2020.

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

En outre, la ville de Rouyn-Noranda a été nommée pour présenter l'édition 2019 du congrès de l'AAP. Je tiens à souligner et à remercier les efforts considérables de Me Sandra Éthier et Bernard Barrette ainsi que leur équipe de mettre tout en place afin d'offrir un congrès de qualité aux membres, lequel sera peut-être le dernier.

Durant les derniers mois, nous avons seulement procédé à deux assermentations de nouveaux avocats. Ces deux assermentations ont eu lieu à Val-d'Or.

Cette situation est très préoccupante pour les membres du conseil de section. En effet, nous avons constaté qu'il y a une pénurie d'avocats en région et que plusieurs avocats en place prendront leur retraite dans les prochaines années. Il a été, pour la période 2017-2018, et continue de l'être pour la période 2019-2020, une priorité pour le conseil de section de mettre en place un plan de visibilité et un programme afin d'attirer de nouveaux avocats en région en leur offrant une carrière stimulante qui fera en sorte que ces derniers voudront rester dans la région afin de continuer un service de qualité aux habitants de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les comités permanents de la section de l'Abitibi-Témiscamingue ont également continué à faire de l'excellent travail, je tiens à souligner l'implication de Me Fanny Maheu, représentante du comité Jeune Barreau, qui a offert à ses membres, diverses formations et activités qui démontrent que le Jeune Barreau en Abitibi-Témiscamingue est très actif.

Concernant le comité de communication du journal QuidNovi, Me Henri Kelada avait cédé les rennes du journal à Me Amélie Dion et a accepté de reprendre la charge et de continuer à offrir un journal de qualité aux membres, nous le remercions pour son travail.

En ce qui a trait au comité Informatique-site Web, nous remercions Me Marc-Olivier Langlois de sa collaboration et de continuer à mettre à jour le site Web.

Je tiens également à remercier Me Nicolas Provencher-Lavergne et Me Andréanne Laberge d'avoir piloté le comité de formation continue en prenant la relève de Me Nathalie Samson. Ils ont effectué un excellent travail à nous offrir des formations de qualité en région.

Finalement, je tiens à remercier toute mon équipe du conseil de section pour leur excellent travail et plus particulièrement Me Véronic Picard, qui a su reprendre avec brio le poste de secrétaire.

Je tiens également à remercier Madame Sonia Gagnon, ma collaboratrice, qui rend la tâche de Bâtonnier beaucoup plus agréable.

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE (Me Claude Cossette)

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

RAPPORT DU COMITÉ DE PRATIQUE PRIVÉE
(Me Claude Bédard)

RAPPORT DE L'EXERCICE ILLÉGAL

(Me Kathy Tremblay)

Chères consœurs,
Chers confrères,

Cette année, ce fut ma troisième année en tant que responsable de ce comité.

1. Nombre de cas

3 cas ont été soumis cette année. Un cas de plus est actuellement sous étude par la soussignée, des informations doivent être obtenues avant de faire une plainte formelle.

2. Nombre de plaintes

Considérant les explications du paragraphe précédent, de ces 3 cas, 2 plaintes formelles ont été formulées au Barreau du Québec.

3. Poursuites par le Barreau du Québec

Aucune poursuite n'a été intentée par le Barreau du Québec à la connaissance de la soussignée. La soussignée n'est pas responsable du traitement des dossiers une fois la plainte formulée. Il faut garder en tête que la mission du Comité provincial est de faire de la prévention, plus que de poursuivre. Après la plainte, si la personne fautive comprend le problème et est prête à arrêter son comportement fautif, il n'y aura pas nécessairement de plainte.

La responsable, M^e Éliane Hogue, ne fait pas nécessairement de suivi après que la plainte ait été déposée auprès de la soussignée, si elle n'a pas besoin de notre aide pour la continuation du dossier.

4. Réunion du Comité provincial sur la pratique illégale de la profession d'avocat

Il n'y a pas eu cette année de réunion (en personne ou téléphonique) du Comité provincial sur la pratique illégale de la profession d'avocat.

Habituellement, il y a en une par année par conférence téléphonique.

5. Comité régional

Dans chacune des villes de l'Abitibi-Témiscamingue, j'obtiens l'aide d'autres avocats afin de faire la vérification de la pratique illégale dans les cours de pratique. Notamment M^e Derrek Giroux-Lacasse pour la ville de Val-d'Or, M^e Marie-Claire Lemieux à Amos et M^e Julie Hamelin à Rouyn-Noranda lorsque je suis absente. Je couvre donc Rouyn-Noranda et Ville-Marie.

6. Suivi – Conseil de section

Cette année, le Conseil de section a demandé à ce que des affiches soient installées dans les Palais de justice (vestiaire des avocats) pour informer et sensibiliser les avocats sur cette question. Des vérifications seront donc faites afin de voir la faisabilité de cette demande.



KATHY TREMBLAY, AVOCATE

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

RAPPORT DE LA FORMATION CONTINUE

(Me Andréanne Laberge)

Chères consœurs,
Chers confrères,

J'ai le plaisir de vous soumettre le rapport des activités de formation pour l'année 2018-2019.

D'entrée de jeu, il incombe de préciser que ce fût une année d'adaptation pour les responsables de la formation considérant le départ de Me Samson. Ceci dit, ce fut également une année de collaboration puisque nous avons pu compter sur le soutien de Me Samson dans la passation des pouvoirs et les diverses tâches rattachées à ce rôle sont désormais séparées entre Me Nicolas Provencher-Lavergne et moi-même. La répartition des tâches permet notamment une diminution de la charge de travail ainsi qu'une meilleure représentativité auprès des membres.

Je le concède, cette première année fut parsemée d'embûches, mais n'en demeure pas moins une réussite. En effet, les activités de formation dispensées au cours de la dernière année ont connu un excellent taux de participation. Au final, c'est trente-neuf (39) heures de formation qui auront été offertes à nos membres durant cette période.

Je tiens à ce titre à souligner la contribution des membres des comités organisateurs du congrès et de la rentrée judiciaire ainsi que le Jeune Barreau, sans quoi la réalisation de certaines formations aurait probablement été impensable.

En terminant, je vous soumetts qu'à ma connaissance, toutes les formations dispensées l'ont été en conformité avec l'article 5.1 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*. Nous avons en effet bénéficié de la présence de formateurs d'expérience, le tout dans le but de favoriser le développement des compétences professionnelles de nos membres.

En souhaitant que le présent rapport réponde à toutes vos exigences, je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes salutations distinguées.



ANDRÉANNE LABERGE

Responsable régionale, formation continue

ANNEXE LISTE DES FORMATIONS

- 26 avril 2018 **«Présentation et mise à jour sur le projet d'Association provinciale des avocats et avocates du Québec»**
Me Maryse Bélanger
Durée : 1 heure
42 Participants
Offert par le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue en collaboration avec l'Association des Avocats et Avocates de Province
- 26 avril 2018 **«Les pouvoirs de fouilles et d'arrestation sans mandat, développement jurisprudentiel»**
Me Alexandre Tardif
Durée : 3 heures
38 Participants
Offert par le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue
- 26 avril 2018 **«Non-Respect des délais, suivis pratique pour limiter les risques»**
Me Guylaine Lebrun
Durée : 3 heures
42 Participants
Offert par le Barreau du Québec
- 26 avril 2018 **«Comprendre les états financiers d'une entreprise»**
Me Jean Legeault
Durée : 3 heures
24 Participants
Offert par le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue
- 27 avril 2018 **«L'attribution de la garde en chambre jeunesse, de la théorie à la pratique»**
Me Émilie Boissonneault-Perron
Durée : 1 heure 30 minutes
15 Participants
Offert par le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

- 27 avril 2018 **«L'établissement de l'encaissement net pour fixer la pension alimentaire entre conjoints et le projet du nouveau formulaire 3»**
Me Jean-Marie Fortin
Durée : 3 heures
14 Participants
Offert par le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue
- 27 avril 2018 **«Les délinquants dangereux et calcul de sentence»**
Durée : 3 heures
34 Participants
Offert par le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue
- 27 avril 2018 **«Les étapes d'une évaluation faite par un agent évaluateur »**
Monsieur Michel Guimond, agent évaluateur
Durée : 1 heure 30
36 Participants
Offert par le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue
- 27 avril 2018 **«Facultés affaiblies»**
Me Karl-Emmanuel Harrison
Durée : 1 heure 30
37 Participants
Offert par le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue
- 13 septembre 2018 **«Pour une saine gestion de l'instance en matière criminelle»**
L'Honorable Danielle Côté J.C.Q.
Durée : 1 heure
28 participants
Offert par le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue
- 13 septembre 2018 **«Pour une saine gestion de l'instance en matière civiles»**
L'Honorable Isabelle Breton J.C.S.
Durée : 1 heure

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

29 participants

Offert par le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue

14 septembre 2018

«L'art de plaider»

Madame Manon Minier, Coach diction-Voix-Expression

Durée : 5 heures

20 participants

Offert par le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue en collaboration avec le Jeune Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue

25 octobre 2018

«Droits, réalités autochtones et compétences culturelles pour les avocats»

Mme Suzy Basile, Ph.D., Me Kateri Vincent, Madame Mylène Jacob professeure,

Durée : 6h00 heures

Environ 15 participants

Offert par le Barreau du Québec

22 février 2019

«Utiliser son temps de manière efficace»

Madame Geneviève Roy

Durée 6 heures

22 participants

Offert par le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

RAPPORT DU COMITÉ DU CONGRÈS 2018

(Me Julie Auger)

Chères consœurs,
Chers confrères,

Le Congrès s'est déroulé les 26 et 27 avril 2018 au Complexe hôtelier Amosphère.

Toutes les activités se sont bien déroulées. Deux formations ont été offertes à tous le 26 avril en avant-midi alors que les membres devaient choisir entre deux formations (familiale ou criminel) en après-midi. Pour la journée du 27 avril, nos membres devaient également choisir entre deux formations en avant-midi (familiale ou criminel) et deux en après-midi (civile, jeunesse ou criminel). Au total, vingt-deux (22) heures de formation ont été dispensées lors du congrès.

Trente-deux (32) membres réguliers ainsi que trente-trois (33) membres du Jeune Barreau se sont inscrits à l'entièreté des activités. Quelques membres ont plutôt choisi de s'inscrire uniquement aux formations du 26 avril 2018 et/ou du 27 avril 2018.

Six (6) membres de plus se sont inscrits afin de participer au cocktail qui a eu lieu à la *Fromagerie Gasper* de Landrienne. Un transport en autobus fut organisé. Une visite de la fromagerie et une dégustation de fromage a eu lieu sur place. Les membres ont pu discuter avec les propriétaires de l'endroit et en savoir davantage sur la confection des fromages et la vie à la ferme.

Ce sont quatre-vingt (80) membres qui se sont inscrits au souper du 26 avril 2018 sous le thème country. Un chapeau de cowboy a d'ailleurs été remis gratuitement aux membres qui avaient une inscription complète. La salle a été décorée sous le même thème et les membres ont pu se défouler sur le taureau mécanique en fin de soirée. Des prix de présence furent remis lors de la soirée dont des cartes cadeaux et un forfait double au Spa détente Namasté.

Les activités ont engendré des dépenses de l'ordre de 32,531.24\$ (incluant taxes et pourboires). Grâce aux inscriptions des membres, mais également à nos généreux commanditaires, nous avons réalisé un surplus budgétaire de 6,202.74\$.

Le comité était composé des membres suivants :

Me Nathalie Pelletier
Me Alexandra Bourgeois
Me Daniel Brière-Desfossés
Me Marie-Chantal Brassard
Me Geneviève Lamontagne

Me Julie Auger
Me Marc-Olivier Langlois
Me Andréanne Laberge
Me Isabelle Charron
Me Imane Kamal

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

RAPPORT DU COMITÉ DE LA RENTRÉE JUDICIAIRE 2018

(Me Julie Auger)

Chères consœurs,
Chers confrères

Les activités de la rentrée judiciaire se sont déroulées au Palais de justice d'Amos le 13 septembre 2018. Comme l'avait résolu le 7 septembre 2016 le conseil de section, les activités se sont déroulées sur une seule journée.

L'Honorable Juge Isabelle Breton nous a offert une formation d'une heure sur la saine gestion de l'instance civile et familiale alors que l'Honorable Juge Danielle Côté nous a offert une heure de formation sur la saine gestion de l'instance en matière criminelle. Les membres ont par la suite pu profiter d'un cocktail dinatoire et d'une partie de golf « *shot gun* » au Club de Golf L'Oiselet d'Amos. La partie de golf a été suivie d'un 5 à 7 style « *Tapas* » au même endroit.

Au total, vingt-huit (28) membres ont participé aux formations offertes.

Aucun prix ne fut décerné lors de cette journée et aucun bénéfice n'est ressorti de cette soirée puisque toutes les activités étaient gratuites pour nos membres.

Me Julie Auger

RAPPORT DU COMITÉ COMMUNICATIONS/JOURNAL

(Me Amélie Dion)

Cher Bâtonnier,
Chers membres du Conseil de Section,

Suite à l'annonce de la « retraite » de Me Kélada du Quid Novi, je me suis proposée pour prendre la barre de notre journal. À ce moment, il faut comprendre que Me Kélada œuvrait principalement seul, avec le soutien de Me Imane Kamal, pour assurer la parution du journal. Celle-ci se faisait deux fois par année.

Mes intentions initiales se sont avérées rapidement irréalistes. J'avais l'intention d'augmenter le nombre de parutions, débiter une collaboration avec les journaux des Associations étudiantes de droit des différentes universités québécoises, créer un comité à part entière de rédaction, etc. La réalité est cependant que tout cela demande énormément de temps, temps dont je ne disposais peut-être pas alors, tout comme ce fut le cas des confrères et consœurs avec qui des discussions avaient été démarrées.

Dans les faits, au cours de l'année, il n'y a eu que deux parutions du Quid Novi et chacune de celles-ci a finalement été coordonnée par Me Henry Kélada. La dernière a d'ailleurs été parue et transmise hors délai, en raison de mon incapacité à rédiger et percevoir les textes requis en temps. J'admets ne pas avoir réussi à remplir les charges qui m'ont été confiées et m'en excuse sincèrement à toute personne qui a pu en être choquée.

Suite à cette expérience, cependant, j'ai eu l'occasion de réfléchir à ce qui n'avait pas fonctionné, aux raisons de ces échecs et aux solutions qui pourraient être apportées. Voici quelques commentaires en bref :

- **Concernant la forme et les délais de parution :**

L'idée d'avoir un outil de communication entre tous les membres du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue est bonne et se doit d'être préservée, mais un journal sous forme PDF qui n'est distribué que deux fois par année, à des dates fixes, est inefficace.

Les délais souvent bien longs entre la tenue d'un événement et la parution du journal fait en sorte que les personnes motivées à écrire et à participer à la préparation du journal (et je m'inclus là-dedans), finissent à s'asseoir sur le délai, à remettre à plus tard, à perdre leurs idées et/ou notes, et à ne pas être en mesure de remettre leurs textes dans les temps, dû à une charge de travail déjà importante au quotidien. Aujourd'hui, tout est rapide! Demander à un collègue de vous pondre un texte pour le mois prochain d'un événement qui est survenu la veille, il y a de

bonnes chances que vous ne l'ayez jamais; demander à ce même collègue de publier un « post » sur votre page Facebook, de publier une photo d'une soirée sur un compte « Instagram », ça risque d'être fait au moment même. Il s'agit d'une question d'accessibilité et de rapidité (pas de mise en page, de taponnage).

Il est donc temps d'accepter la révolution et d'entrer dans l'ère des médias sociaux et de la haute vitesse. Que ce soit par l'utilisation de la plateforme Facebook ou directement de la page Web du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, (ou encore mieux, les deux en procédant aux partages via une page Facebook du Quid Novi des articles sur le site Internet et d'autres publications plus légères et directes directement sur Facebook), on peut assurer un partage d'information quasi immédiat, qui saura rejoindre un nombre beaucoup plus important de personnes. Il ne serait donc plus question, alors, de partager de l'information en décembre, d'un événement survenu en septembre et dont l'intérêt s'est dissipé il y a un bon moment déjà.

- **Concernant l'objectif**

Dans les faits, l'idée derrière le Quid Novi était de s'assurer que la communication puisse se faire entre chacun des membres du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec, peu importe l'endroit où ils se trouvent sur le grand territoire couvert par ce dernier. Tel que mentionné précédemment, je ne crois pas qu'il faille mettre de côté cette idée, mais est-ce le seul objectif que nous pouvons accomplir avec le Quid Novi?

Tout le monde le sait, chacun le constate, le recrutement n'est pas chose facile dans les régions. L'un des objectifs qui pourraient être mis de l'avant avec un « Quid Novi 2.0 » se doit d'être la valorisation de la pratique en région, dans NOTRE région. Cette valorisation peut et doit se faire autant par les avocats expérimentés que leur relève (pour ne pas parler en termes d'âge), et autant par ceux qui ont fait le choix de revenir à leurs racines que ceux qui ont plutôt fait le choix de venir en établir de nouvelles dans nos belles régions. Cette orientation pourrait non seulement aider à gagner les membres que nous avons déjà, qui peuvent peut-être passer par des périodes de remises en question ou attirer de jeunes recrues qui cherchent un terrain fertile pour s'épanouir.

- **Concernant le public cible et le contenu**

Actuellement, le Quid Novi n'est transmis et mis disponible qu'aux membres enregistrés du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Vous comprendrez qu'avec les commentaires et suggestions exposés précédemment, je vous suggère qu'il est temps d'élargir l'éventail de cibles à toucher.

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

En fait, que ce soit par le biais des réseaux sociaux ou du site Internet du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, il est possible de mettre en place chacun des changements et visées exprimés dans ce rapport de manière simple, rapide et, surtout, efficace.

L'important, c'est de rendre accessible à tous, l'écho de notre Section, que ce soit les résumés des événements marquants qui surviennent dans la communauté juridique de l'Abitibi, du Témiscamingue et du Nord-du-Québec, les témoignages positifs de différents membres quant à leur pratique, leurs expériences et leur appréciation de la région (d'un point de vue personnel et professionnel), qui viendront briser les préjugés et les mythes quant à la pratique du droit en région, les exposés des différents champs de pratique couverts ou à développer dans nos régions, les enjeux qui nous tiennent à cœur et, bien sûr, les postes à combler – que ce soit à titre d'avocat, de stagiaire ou d'étudiant.

Naturellement, qui dit, plus grande visibilité, dit aussi plus grande supervision et contrôle du contenu publié. Il ne serait donc plus question de publier dans leur intégralité les discours des juges et avocats lors des événements, qui comprennent souvent des informations bien personnelles. Également, puisqu'il n'est aucunement question de mettre qui que ce soit dans l'embarras sur la place publique, je promets donc que toute photo de membre du Barreau ou de la magistrature impliquant un taureau mécanique ne sera jamais publiée sur quelque plateforme que ce soit.

Dès que l'on rend ce contenu accessible, il faut trouver une façon d'informer le public cible de son existence et de la parution de nouveau contenu. Voici quelques moyens simples pour y arriver :

- partage via la Page Facebook du JBAT;
- avis de parution de nouveau contenu et du lien par courriel aux membres du Barreau;
- courriel d'information sur le Quid Novi à chaque début de session aux étudiants universitaires (collaboration avec les Facultés de droits et/ou Associations étudiantes); et
- avis de parution de nouveau contenu et du lien par courriel aux étudiants en droit.

Il est possible aussi de prévoir, dans un avenir rapproché, de permettre un système d'abonnement en ligne, permettant aux gens qui le désirent de recevoir un avis automatique, par courriel, dès l'ajout de contenu à la page Web du Quid Novi.

Pour conclure, il faut comprendre de ce rapport que le temps du Quid Novi tel que nous le connaissons m'apparaît, en tout respect révolu. Il est temps de passer à

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

l'ère nouvelle et donner un nouveau souffle à celui-ci afin d'assurer l'intérêt des membres et l'utilisation efficiente de son potentiel.

En espérant que le tout répond à votre demande, je vous prie d'agréer, chers consœurs et confrères, mes salutations distinguées.

Amélie Dion, avocate

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

RAPPORT DU COMITÉ INFORMATIQUE/SITE WEB

(Me Marc-Olivier Langlois)

Ce comité est présidé par Me Marc-Olivier Langlois et supporté par Mme Nicole Labrèche (webmestre). L'année 2018-2019 fut une année mouvementée pour le Comité informatique-Web.

En effet, le Comité informatique-Web est responsable de la gestion quotidienne du site Web de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette gestion implique de mettre des liens utiles pour les membres et le public en plus de mettre en ligne des informations d'intérêt public.

Suite aux nombreux changements qui ont été apportés aux membres du conseil de section 2018-2019 considérant la nomination à la magistrature de la bâtonnière Nathalie Pelletier. Cette nomination a amené une vague de changement au site Internet.

A cet effet, le journal Quid Novi refait son apparition sur le site Web du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue. Grâce à plusieurs collaborations, il a été possible de réduire la taille du fichier du Quid Novi afin de l'ajouter au site Web sans causer de problème de serveur.

Également, la décision a été prise par le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue d'ajouter les procès-verbaux au site Web. Dans ces circonstances, les procès-verbaux ont été ajoutés dans la section « *Tout sur le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue* » dans le volet « *Conseil de section* » sous la présentation du conseil de section.

Finalement, contrairement aux années antérieures, la section « *Activités à venir* » a été grandement bonifiée. En effet, il est maintenant possible de connaître les activités à venir plus de deux (2) ans à l'avance. Cela permettra aux membres de connaître plus facilement et plus rapidement l'emplacement des activités en plus de permettre de prévoir son agenda à l'avance.

Me Marc-Olivier Langlois

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

RAPPORT DU COMITÉ SUR LA JUSTICE DANS LE NORD

(Me Cassandra Neptune)

Le comité s'est rencontré à 4 reprises soit les:

- 12 juillet 2018
- 11 septembre 2018
- 6 novembre 2018
- 22 février 2019
- 26 mars 2019 (rencontre annulée)

Changement des membres du comité de Justice du Nord

Le comité est maintenant constitué de: Me Sarah Plamondon (avocate au privé, criminaliste dans le secteur de la Baie D'Hudson, Me Geneviève Lamontagne (procureure de la poursuite), Me Geneviève Apollon (procureure du Directeur de la protection de la jeunesse secteur Baie d'Ungava), Me Clara Lafrance-Egervari (avocate au privé, criminaliste dans le secteur de la Baie-James et Baie d'Hudson.

Greffe civil à Kuujuaq

Une ouverture officielle d'un greffe civil à Kuujuaq. Nous avons très peu d'information quant aux déroulements et aux services qui vont être rendus.

Transport des femmes détenues (Leclerc)

Il a été établi préférentiellement que les femmes ne voyagent pas pour rien lors de leur comparution ou enquête sur remise en liberté, et ce de façon automatique (à moins d'avis contraire).

Ouverture d'un nouveau Centre de justice de proximité du Nunavik

Une annonce officielle a été faite au niveau des médias concernant l'ouverture du Centre de justice de proximité du Nunavik, permettant aux citoyens du Nord d'avoir une porte d'accès vers le système de justice. Le Centre donnera des informations/ateliers et séances d'information gratuites de nature juridique. Le Centre a comme mission d'orienter la clientèle vers des ressources spécialisées et offrir des services en droit notarial.

Le Centre sera en charge de rediriger la clientèle sur les services juridiques spécifiques qui ne sont pas desservis par les avocats du Nord.

Les coordonnées sont : 1-833-844-8055/819-254-8567

Traduction des documents d'ordonnances/ sentences

En août 2018, nous avons été informés que depuis octobre 2017, le greffe du Nord détenait des ordonnances de cour ainsi les sentences en version inuktitut. Après vérification auprès de la clientèle et des agents de probation, aucun personnel du greffe ne transmettait les documents. Nous avons dû s'assurer qu'à toute les fois un client recevait une sentence, qu'une copie de son ordonnance soit remise en inuktitut.

Court Workers

Au niveau des court worker, il y a un problème quant à l'assiduité. À Puvirnitug et Kuujjuaq, pour un terme de protection aucun court worker n'est disponible pour aider les avocats de la défense avec leurs clients.

En l'absence d'un court worker, nous sommes obligés de prendre le personnel de la DPJ (personne de la communauté) pour venir traduire pour nos clients.

Il est donc nécessaire de contacter la directrice des services parajudiciaires du Québec pour éclaircir la situation.

Val-d'Or, 8 avril 2019
Me Cassandra Neptune

RAPPORT DU COMITÉ JEUNE BARREAU

(Me Fanny Maheu)



INTRODUCTION ET HISTORIQUE DU COMITÉ

Depuis plusieurs années, un siège pour un avocat de 10 ans et moins inscrit au Tableau de l'Ordre (ci-après appelé « membre ») est réservé au sein du conseil d'administration du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue. Il n'y avait cependant pas de comité ou d'association du jeune barreau à proprement parler. Suite à une demande de Me Joannie Jacob, une résolution a été adoptée le 14 décembre 2015 afin de créer ce Comité (en annexe **Résolution 20151214-12**). Depuis, le Comité est constitué de membres actifs et impliqués qui contribuent de façon notoire au développement et à l'épanouissement de celui-ci.

En 2015, les membres fondateurs du Comité ont débattu le choix de former un comité ou une association indépendante pour le Jeune Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue. Considérant que l'institution d'une association entraînait plusieurs coûts de roulement (notaire, coûts d'inscription, frais de comptes bancaires, etc.) sans qu'aucune source de financement ne soit certaine et récurrente, ceux-ci ont considéré cette forme juridique trop risquée. Ainsi, il s'est avéré plus judicieux d'entamer les premières années du Jeune Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue sous la forme d'un Comité dont pratiquement tout le budget pourrait être retourné aux membres sous forme d'activités. Les premières années serviront à bâtir la visibilité du Comité ainsi qu'à solliciter et accroître la participation de nos membres.

À ce jour, les membres du Comité comptent pour près de la moitié du nombre total des membres au sein du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue. La mission du Comité s'oriente notamment selon les trois éléments suivants :

1. Promouvoir et défendre les intérêts de ses membres et, de ce fait, répondre aux besoins particuliers selon la réalité propre à l'Abitibi-Témiscamingue;
2. Favoriser l'implication des membres dans leur communauté;
3. Promouvoir les relations fraternelles entre les différents membres et intervenants de la communauté juridique.

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

Dans un contexte de pénurie de main-d'oeuvre comme celui que nous vivons présentement, encourager nos membres à poursuivre leur carrière en Abitibi-Témiscamingue en répondant à leurs besoins particuliers par le biais de formations adaptées à la réalité de notre région, en favorisant les relations fraternelles entre les différents membres, en créant un lien d'appartenance avec la communauté juridique et avec la communauté témiscabitiébienne s'avère être fondamental afin que nos membres poursuivent leur carrière dans notre belle région et que ceux-ci s'épanouissent tout au long de leur profession.

COMPOSITION

Pour l'exercice 2018-2019, le Comité était composé ainsi :

- Présidente : Me Fanny Maheu
- Secrétaire : Me Danièle Baril-Gauthier
- Trésorière : Me Kathy Tremblay
- Administrateur : Me François-Michel Gagnon
- Administrateur : Me Marc-Olivier Langlois

Conformément à l'article 13 des lignes directrices du Comité, les membres sont élus lors de l'Assemblée annuelle générale du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue. C'est avec beaucoup de fierté que les villes d'Amos, Val-d'Or, Rouyn-Noranda et La Sarre ont respectivement été représentées par au moins un membre au sein du Comité.

RAPPORT DES SOUS-COMITÉS

FORMATION

Ce sous-comité a notamment pour objectif d'organiser pour ses membres des formations reconnues à titre de formation continue par le Barreau du Québec. Les membres JBAT et les membres du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue sont invités à participer aux formations proposées.

Ce sous-comité est présidé par Me Danièle Baril Gauthier. Au cours de la dernière année, Me Maxime Gagné a été le seul membre à s'impliquer dans ce sous-comité, outre les membres du Comité. Considérant l'importance de tâches afférentes à ce sous-comité, le sous-comité s'est vu dans l'obligation de solliciter l'implication ponctuelle d'autres membres afin de trouver des idées de formations et de participer à l'organisation de formations. Il va sans dire que le sous-comité est présentement à la recherche active de membres supplémentaires.

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

La formation offerte par le JBAT cette année avait comme intitulé *Plaider est un art!*. Présentée par Mme Manon Miner, cette formation avait comme objectif d'enseigner aux participants que l'expression et la diction sont importantes lors de la transmission d'un message. Dix-huit participants ont assisté à la journée de formation qui s'est déroulée à Amos le 14 septembre 2018.

RELATIONS AVEC LES MEMBRES

Ce sous-comité est présidé par Me Fanny Maheu. Les membres du sous-comité sont : Me Francis Germain, Me Andréanne Laberge, Me Cynthia Ayotte et Me Catherine Dionne-Marcotte.

Grâce à l'implication de ses membres, le sous-comité a pu organiser 4 activités réparties entre Amos, Rouyn-Noranda et Val-d'Or :

15 juin 2018 : 5 à 7 « Venez célébrer l'arrivée de l'été » au lac Osisko et au pub Deuxparquatre à Rouyn-Noranda;

26 octobre 2018 : 5 à 7 « Gatsby le Magnifique » au Bar Bistro l'Entracte de Val-d'Or;

11 janvier 2019 : 5 à 7 « Rap années 2000 » à L'Amalgame d'Amos;

12 avril 2018 : 5 à 7 « Pénard » au Goût Gueule Pub Gastronomique de Rouyn-Noranda.

Enfin, nous tenons à souligner la participation de chacun des membres de ce sous-comité toujours très impliqués dans l'organisation et la participation des activités. Nous constatons d'ailleurs que leur importante implication porte fruit puisque cette année, le Comité constate un nombre record de participants aux évènements.

RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

Ce sous-comité est présidé par Me Fanny Maheu et malheureusement aucun membre ne fait désormais partie de ce sous-comité. Le Comité tente ardemment de recruter des membres intéressés à s'impliquer au sein de ce sous-comité afin de pouvoir de créer un lien d'appartenance avec la communauté témiscabitiennaise. En effet, l'objectif de ce sous-comité est de mettre en place des initiatives afin de redonner et d'être présent dans la communauté, telle que des présentations d'informations sur le système juridique, la participation à des activités bénévoles ponctuelles ou à des levées de fonds.

Malgré l'absence de membre dans ce sous-comité, encore une fois cette année, nos membres se sont mobilisés pour La guignolée des médias le 6 décembre 2018.

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

Me Vincent Huet, Me Daniel Brière-Desfossés, Me Isabelle Charron, Me Maude Chamberland, Me Catherine Dionne-Marcotte et Me Alexandra Bourgeois, Me Gabrielle Francoeur et Me Marie-Andrée Dubois étaient présents à Amos; alors que Me Fanny Maheu, Me Roxane Bacon, Me Alexandre Tourangeau, Me Tania Bélanger, Me Caroline Bergeron, Me Andrée-Anne Gagnon, Me Danièle Baril-Gauthier, Me Derrek Giroux-Lacasse et Mme Valérie Bordeleau ont participé à Val-d'Or.

Dans la ville de Rouyn-Noranda, il n'avait plus de disponibilité sur ces plages horaires afin que les 11 membres intéressés puissent participer à l'activité. Le Comité a donc pris la décision de faire un don de 50,00 \$ à la grande guignolée des médias pour la ville de Rouyn-Noranda et La Sarre.

Dans la cadre d'un processus de parrainage privé, le Comité a également pris la décision de faire un don de 250,00 \$ afin d'acheter un panier d'épicerie à la famille Atalla, une famille de quatre réfugiés syriens qui ont immigré au Canada suite à une crise humanitaire en Syrie et qui résident maintenant à Amos depuis le 18 mai 2018.

Finalement, en mai prochain, le Comité s'est donné comme mission cette année de participer au Relais pour la vie et d'inviter les membres intéressés à y participer en se constituant une équipe du JBAT. Cet événement a pour but de rendre hommage à ceux qui sont présentement touchés par le cancer, ou qui l'ont été, et est l'occasion idéale de montrer aux personnes atteintes de cancer de notre communauté qu'elles ne sont pas seules.

COMMUNICATION

Ce sous-comité est présidé par Me Kathy Tremblay. Le Comité ne réalise pas d'activité particulière par le biais de ce sous-comité, mais s'assure d'informer ses membres sur ce qui se passe au sein du Comité, en s'occupant de la page Facebook et en s'occupant de l'adresse électronique du Comité.

Cette année, le Comité a entamé deux nouveaux projets en lien avec les communications. Plus précisément, celui-ci a effectué du démarchage afin d'éventuellement mettre sur pied une plateforme web pour le JBAT et a fait faire de nouveaux articles promotionnels à l'effigie du JBAT.

• PLATEFORME WEB

Le comité plateforme Web fut pris en charge par Me Marc-Olivier Langlois et aucun autre membre ne fait partie de celui-ci. L'objectif de mettre sur pied un tel comité est de créer ou d'ajouter une section au site du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

concernant le JBAT pour améliorer la visibilité de celui-ci auprès de ses membres. En effet, jusqu'à maintenant, le JBAT a seulement une page Facebook.

Malheureusement, l'année qui vient de s'écouler a été une année difficile pour ce comité. Tout d'abord, des démarches ont été effectuées afin de créer notre propre site Web auprès de diverses entreprises de la région qui étaient intéressées par le projet. Certaines soumissions ont été obtenues. Malheureusement, le projet n'a pas été retenu et l'objectif est maintenant d'ajouter une section au site actuel du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue.

Cette option apporte de nouvelles problématiques pour le sous-comité de la plateforme Web. En effet, à notre connaissance, il n'y a plus aucun responsable fixe auprès du Barreau du Québec concernant la plate-forme Web de l'Abitibi-Témiscamingue. Au cours des dernières années, le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue a changé plusieurs de ses plates-formes et de ses serveurs. Malheureusement, le JBAT n'en fait pas partie.

Considérant ce qui est mentionné ci-haut, le sous-comité a fait des démarches auprès du Barreau du Québec qui sont demeurées jusqu'à maintenant infructueuses. L'objectif demeure d'ajouter un onglet au site Web du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue.

• ARTICLES PROMOTIONNELS

Le comité promotionnel fut pris en charge par Me François-Michel Gagnon. Le Comité a pris la décision de faire produire des tuques à l'effigie du JBAT et de les remettre aux membres gratuitement lors des diverses activités organisées par le JBAT. Le but est de promouvoir le JBAT et de développer un sentiment d'appartenance entre les membres. Cinquante tuques furent produites en 2018 pour un coût total de 556,62 \$. Une partie des tuques ont déjà été distribuées et la réponse des membres est excellente.

De plus, le comité a relancé le dossier des chandails promotionnels à l'effigie du JBAT. Projet démarré en 2018, il s'agit d'une commande spéciale, sur demande individuelle et entièrement payée par le membre. Cependant, à la fin de l'année 2018, aucun chandail n'avait été commandé. La commande sera finalisée au courant de l'année 2019. Aucun coût ne sera assumé par le JBAT ou le conseil de section du Barreau.

FINANCEMENT

Ce sous-comité est présidé par Me Fanny Maheu. Le Comité dispose toujours d'un budget annuel de fonctionnement de 1 500 \$ suivant la résolution 20160113-08 du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue.

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

Considérant que le Comité a été fondé à des fins non lucratives et vu les fonds détenus par le Comité (voir « Rapport de la Trésorière » du présent rapport pour plus de détail), il n'a pas été jugé pertinent de tenir d'activité particulière de financement cette année.

Lors de ses activités de financement, le Comité s'assure de respecter les politiques budgétaires du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue où il est possible de solliciter des commandites uniquement de fournisseurs de services juridiques.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

Pour l'année 2018, la subvention du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue a été de **1 500,00 \$**.

SOLDE 2017

Le solde de 2017 était de **5 118,37 \$** au **1er janvier 2018**.

SOMMAIRE DE L'ANNÉE

Pour l'année 2018, incluant la subvention, le solde 2017, tous les 5 à 7, la formation *Plaider est un art!*, les tuques et le don à la famille Atalla, le Jeune Barreau a eu un revenu total de 9 769,87 \$ et des dépenses de 6 199,20 \$. Pour une balance de : **3 570,67 \$** au **1er janvier 2019**.

Le Jeune Barreau a fait un 5 à 7 en janvier 2019, mais cette dépense n'est pas encore comptabilisée.

COMMENTAIRES ADDITIONNELS

Le Comité assiste assidument aux assermentations des nouveaux avocats en région et s'assure d'annoncer celles-ci sur sa page Facebook. Nous jugeons important de souligner et de présenter aux autres membres l'arrivée de nouveaux talents en région. Au surplus, la présence routinière du Comité aux assermentations nous permet d'établir un premier contact personnel avec les nouveaux avocats en leur souhaitant la bienvenue au sein de notre belle profession au nom de tous nos membres et en contribuant ainsi à créer un sentiment d'appartenance à notre communauté.

Dans le même ordre d'idée, cette année un article rédigé par Me Fanny Maheu a été publié dans le Quid Novi dans le but de faire connaître le Comité aux nouveaux membres et présenter les objectifs 2017-2018 du Comité.

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

À titre de représentante de l'Abitibi-Témiscamingue au sein de l'Association des Jeunes Barreaux de Région (ci-après appelé « AJBR»), Me Fanny Maheu a participé aux rencontres téléphoniques de l'AJBR. Me Fanny Maheu et Me Kathy Tremblay ont également participé au Congrès annuel de l'AJBR qui s'est déroulé le 31 mai et 1er juin 2018, où la première assemblée générale de l'année a eu lieu.

Le Comité a mandaté Me Alexandra Bourgeois afin de représenter le JBAT à la rencontre annuelle qui a eu lieu lors de l'AAP, le 26 septembre 2018. Il est important pour l'Abitibi-Témiscamingue de communiquer ses réalités et ses intérêts particuliers à l'AJBR, puisque cet organisme représente les jeunes avocats à plusieurs tables. En effet, l'AJBR dispose d'un siège votant au sein des sections du Barreau du Québec et d'un siège au Comité exécutif de l'Association du Barreau canadien - division Québec. L'AJBR participe également à la Table de concertation des jeunes avocates et avocats du Québec et à la Table de concertation en matière de petites créances, en plus d'être invitée à participer au conseil élargi de l'Association des avocats et avocates de province. C'est donc un forum à ne pas négliger.

PLANIFICATION 2019-2020

Il appartient évidemment au nouveau Comité d'établir sa liste de priorités. Cependant, considérant la pénurie de main-d'oeuvre que nous vivons en région et en constatant la diminution de participants qui désirent s'impliquer au sein des sous-comités, nous pensons qu'il est prioritaire que le Comité se concentre sur cette problématique, puisque ces sous-comités s'avèrent être les fondations du Comité lui-même.

À titre de suggestions, voici ce que nous considérons comme étant la suite logique des choses :

- accroître le recrutement de membres dans les sous-comités afin d'être en mesure d'organiser davantage d'évènements;
- cibler et mettre sur pied des stratégies pour inciter de nouveaux membres à venir en région, et ce, en collaboration avec le conseil de section;
- identifier et exploiter de nouveaux outils de communication afin d'accroître le partage d'informations et l'accessibilité du Comité par les membres;
- continuer à proposer différents articles promotionnels à l'effigie du JBAT;
- trouver de nouveaux moyens de communication qui rendront accessibles à toutes les localités de la région nos dîners-conférences ;

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

- assurer l'implication des membres dans des activités annuelles avec la communauté;
- s'assurer de la représentation des membres de la région lors d'évènements importants, tels le congrès de l'AJBR ou lors des tables de concertation, en assurant une place pour un représentant du Jeune Barreau;
- entreprendre une collaboration plus accrue avec le Quid Novi afin de publier des articles qui ciblent plus spécifiquement les jeunes avocats.

L'intérêt et la participation grandissants des membres à nos activités et à nos formations nous ont permis de constater que notre Comité détenait des fondements de plus en plus solides. Nous remercions du fond du coeur les membres qui s'impliquent, de près ou de loin, pour bâtir un Jeune Barreau solide, actif et dynamique. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir afin que les prochaines années soient aussi prospères que les dernières.

FANNY MAHEU
Présidente

KATHY TREMBLAY
Trésorière

DANIÈLE BARIL-GAUTHIER
Secrétaire

FRANÇOIS-MICHEL GAGNON
Administrateur

MARC-OLIVIER LANGLOIS
Administrateur

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

COMITÉ MÉRITE DU BARREAU

(Me Pascal Jolicoeur)

En 2018-2019, aucune candidature n'a été soumise au Mérite du Barreau, ce qui fait que le comité n'a tenu aucune réunion de suivi.

En bref, nous avons fait confectionner cinq (5) statuettes pour nominations futures.

Pascal Jolicoeur, bâtonnier

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

RÉUNIONS DU CONSEIL DE SECTION 2018-2019

Dates	Lieu
26 avril 2018	Amos
5 juin 2018	Amos
23 août 2018	Val-d'Or
23 octobre 2018	Val-d'Or
27 novembre 2018	Val-d'Or
17 décembre 2018 (extraordinaire)	Conférence téléphonique
31 janvier 2019	Rouyn-Noranda
12 mars 2019	Val-d'Or
24 avril 2019	Val-d'Or

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

CONSEIL DE SECTION 2018-2019

Me Nathalie Pelletier
Bâtonnière (jusqu'à sa
nomination à la CS)



Me Pascal Jolicoeur
Premier conseiller
et bâtonnier (septembre
2018)



Me Sandra Éthier
Conseillère et Première
conseillère (septembre
2018)



Me Claude Cossette
Trésorière



Me Véronic Picard
Secrétaire



Me Nicolas Lavergne-
Provencher
Conseiller



RAPPORT ANNUEL 2018-2019

Me Cassandra Neptune
Conseillère



Me Fanny Maheu
Conseillère Jeune
Barreau

